

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2013-69 en date du 12/12/2013 approuvant la convention précisant les modalités de répartition des frais engagés pour le fonctionnement de l'antenne de l'Accueil de Loisirs entre les communes d'Eybouleuf, Saint Denis des Murs et La Geneytouse.

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 12 Décembre 2013, à 20H30, suivant convocation en date du 05 Décembre 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. BABAUDOU Pascal a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	2	10	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, PASQUET Christophe, HARGÉ Andrée, GILLES Dominique, ALAMARGOT Sylvie.

Représentés : MM. PAGO Corinne procuration à BABAUDOU Pascal, DUFOUR Aurore procuration à ALAMARGOT Sylvie.

Le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'ouverture d'une annexe de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement dans les locaux de la commune depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2013, il conviendrait de signer une convention précisant les modalités de répartition des frais engagés pour le fonctionnement avec les communes d'Eybouleuf et St Denis des Murs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant la convention proposée par le Maire,

**APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer la dite convention.

A La Geneytouse, le 16 Décembre 2013

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

